

■ **TELEPHONE**
04 42 05 91 61

Commission Régionale Jeunes

■ **FAX**
04 42 05 99 04

Ref : 080-AF-2011-09-12

■ **COURRIEL**
contact@liguepacabad.org

TROPHÉE RÉGIONAL JEUNES P.A.C.A.

■ **ADRESSE**
Maison de la mer
Avenue des Sables d'Or
BP 505
13895 FOS SUR MER Cedex

RÈGLEMENT

Fos, le 7 septembre 2011

1/ GENERALITES –

- 1.1 Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et de déroulement de l'ensemble des "Trophées Régionaux Jeunes" (TRJ) de la ligue PACA.
- 1.2 Chaque TRJ est accessible aux joueurs des catégories suivantes : poussins, benjamins, minimes et cadets. A chaque TRJ, un joueur ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie d'âge.
- 1.3 Ces compétitions, autorisées et homologuées par la Fédération, sont ouvertes aux joueuses et joueurs licenciés, dans la Ligue PACA.
En inscrivant des joueurs Non-Classés (NC) sur un TRJ, les clubs/CoDep ([Comité Départementaux](#)) garantissent que ces jeunes ont déjà fait leur preuve sur des compétitions jeunes départementales (par exemple, 4 participations minimum ou des résultats probants).
- 1.4 Les dates de trophées sont fixées au calendrier dès la fin de saison précédente.
- 1.5 Les clubs candidats à l'organisation d'un trophée seront tenus de respecter le cahier des charges (disponible sur simple demande auprès du secrétariat de la Ligue). Une des conditions principale étant de disposer de sept terrains (aux normes fédérales) du samedi matin au dimanche soir.
- 1.6 La Commission Régionale Jeunes (CRJ) se charge d'attribuer les organisations de trophées en tenant compte de critères géographiques, d'installations sportives et des compétences d'organisation.
- 1.7 Chaque TRJ a lieu sur deux journées :
 - le samedi à partir de 12h00, voire 10h00 en cas de forte affluence, pendant les vacances scolaires où si le samedi est un jour férié,
 - le dimanche toute la journée.
- 1.8 La CRJ se réserve le droit de modifier tout ou partie du présent règlement.

2/ MODALITES D'INSCRIPTIONS –

- 2.1 Chaque TRJ se jouera dans deux disciplines (simple et double ou simple et mixte, avec une alternance double / double mixte).
- 2.2 Les inscriptions seront réceptionnées au secrétariat de la Ligue jusqu'au vendredi 14h00, deux semaines avant la date du trophée. Les inscriptions seront envoyées par courrier, courriel ou par télécopie à la ligue qui renverra automatiquement un courriel accusant réception. Il appartient aux clubs n'ayant rien reçu d'obtenir confirmation de leurs inscriptions avant le délai fixé.
- 2.3 Les droits d'engagements par TRJ sont fixés par le Comité Directeur de la Ligue. Ils sont à réglés à la Ligue par chèque ou virement bancaire.
- 2.4 Le club organisateur percevra un dédommagement égal au tiers (1/3) des frais d'inscriptions.
- 2.5 Les montants des droits d'engagements sont dus dès la clôture des inscriptions.
Sur le plan sportif, aucune annulation d'inscription ne pourra, sauf motif légitime (forfait « involontaire » au sens [FFBaD](#)), être acceptée après la date limite d'inscription.
Sur le plan financier, la Ligue PACA de Badminton ne fera pas d'avoir si l'annulation de l'inscription a lieu [durant la semaine où se dispute le TRJ \(du dimanche précédent le TRJ au dimanche du TRJ\)](#)
- 2.6 Aucune inscription ne sera retenue si les droits d'engagements des TRJ précédents n'ont pas été réglés à la ligue.
- 2.7 Les inscriptions pourront être limitées selon le nombre de terrains disponibles. Dans chaque catégorie, la priorité est établie suivant le Classement Permanent par Point (CPPP).
Les clubs/CoDep dont des inscriptions ne pourront être retenues seront prévenus au plus tard le lundi soir précédant le trophée.
- 2.8 Seules seront prises en compte les inscriptions émanant des clubs/CoDep, sur le formulaire prévu à cet effet, dûment rempli. Aucune inscription à titre personnel ne sera acceptée.
- 2.9 L'inscription d'un joueur par son club/CoDep suppose l'acceptation totale du présent règlement par celui-ci et par son club/CoDep.
- 2.10 [Le TRJ n'étant ouvert qu'à des joueurs mineurs, chaque participant doit être placé sous la responsabilité explicite d'un adulte responsable, désigné sur la feuille d'inscription. Les modifications doivent être signalées au Juge-Arbitre.](#)

3/ DEROULEMENT DE LA COMPETITION –

- 3.1 Les matchs disputés par les jeunes inscrits dans la catégorie poussins sont disputés sur des terrains spécialement aménagés (« Terrain Poussin ») comme suit :
 - le filet est abaissé au moyen d'un dispositif faisant en sorte que ses bords supérieurs soient à 1,40m du sol au niveau des lignes de côté du terrain de double et de 1,374m du sol au centre du terrain.
 - l'espace situé au-delà de la ligne de service long pour les doubles ne fait pas partie du terrain. La longueur de chaque demi-terrain est ainsi ramenée à 5,94m.
sur un tel terrain aménagé, la ligne de service long en simple et en double est ainsi confondue avec la ligne de fond du terrain,
 - les couloirs latéraux ne sont utilisés qu'en double, comme sur un terrain normal,

Nota : ces aménagements ne nécessitent aucun tracé supplémentaire.

- 3.2 La Ligue transmet les inscriptions au Juge-Arbitre au plus tard le vendredi 17h00, deux semaines avant la date du Trophée.
- 3.3 Chaque Trophée se déroule sous la forme d'une phase qualificative en poule de 3 ou 4 (voire 5 en cas de poule unique) puis d'un tableau en élimination directe avec, si possible, 2 sortants par poule.
Nota : Durant la phase qualificative, les "poules de 4" sont privilégiées si le nombre de terrains le permet et si le nombre de matchs susceptible d'être jouer par un jeune dans la journée ne dépasse pas huit (8).
- 3.4 Le Juge-Arbitre s'occupe d'établir les tableaux (phase qualificative et élimination directe).
Sur chaque TRJ les Têtes de Séries et Têtes de Poules sont positionnées en fonction du Classement Permanent Par Point (CPPP).
- 3.5 Dans la mesure du possible, pendant que deux (2) catégories jouent en simple le samedi, les deux (2) autres jouent en double (ou double mixte selon le TRJ) ; inversement le dimanche. Le choix des catégories jouant en simple le samedi est laissé à l'appréciation du juge-arbitre en fonction de l'affluence dans chaque tableau.
Nota : Dans la mesure du possible (nombre de terrains disponibles, nombre d'inscrits, horaires de la compétition, ...), les Cadets (Cadettes) joueront en double (ou double mixte selon le TRJ) le samedi après-midi afin de tenir compte des contraintes horaires de certains lycées de la Région.
- 3.6 Chaque discipline (simple, double, double mixte) doit, si possible, commencer et finir dans la même journée. Le JA doit également veiller, autant que possible, à limiter le temps d'attente pour chaque catégorie.
- 3.7 Les sorties de poule se feront par tirage au sort informatisé sur Badplus avec préférence à la tête de série 1, puis aux autres têtes de séries (selon les modalités définies dans le Règlement Général des Compétitions).
La séparation par provenance est appliquée (en l'adaptant selon le nombre de poules) au moment de la distribution des joueurs dans les poules. Elle n'est pas applicable lors du tirage au sort à la sortie des poules (§ 10.2.7 du RGC).
Dans le cas où il y a deux sortants par poule, le juge-arbitre veillera à ce que les sortants 1^{er} de poule rencontrent un sortant 2^{ème} d'une autre poule.
En cas de problème informatique reconnu, un tirage manuel pourra être effectué.
- 3.8 Les tableaux sont établis et envoyés au secrétariat de la Ligue au plus tard **neuf (9) jours avant le début du TRJ (soit le jeudi) avant 17h.**
- 3.9 Les convocations sont envoyées aux Clubs/CoDep au plus tard **le lundi précédent le TRJ avant 17h00.** Les adresses courriel utilisées pour l'envoi des convocations seront celles indiquées sur les feuilles d'inscriptions. Aucune modification ne sera apportée après cette échéance.
- 3.10 Tous les participants seront convoqués une (1) heure avant le début de leur premier match. Les retards entraînant une gêne dans le déroulement de la compétition pourront être sanctionnés par un W.O. et seront signalés par le Juge-Arbitre responsable du Trophée.
- 3.11 En cas de forfait, les justificatifs doivent parvenir à la ligue au plus tard le vendredi suivant le TRJ. A défaut, le joueur sera passible de sanctions sportives.
- 3.12 Tous les matchs se jouent avec des volants "plumes" homologués à la charge des joueurs.
- 3.13 Toute contestation d'un participant sur l'organisation d'un Trophée est à adresser au secrétariat de la Ligue dans la semaine suivant le Trophée.
Elle sera présentée à la CRJ qui en discutera afin de statuer. La CRJ communiquera sa décision à l'intéressé.
Un appel de cette décision **pourra** être fait auprès de la Commission **Litige** de la Ligue.
- 3.14 L'arbitrage peut être réalisé par des jeunes arbitres, des jeunes officiels de l'UNSS (**niveau 2 – académique**) ou des arbitres fédéraux diplômés.

- 3.15 A l'issue de la compétition, le JA du Trophée doit envoyer, au plus tard le vendredi suivant le TRJ, le fichier BadPlus et son rapport accompagné des éventuels certificats médicaux à :
- la Commission Régionale d'Arbitrage (CRA-Homologation) afin que cette dernière homologue et exporte les résultats sur Poona,
 - la Commission Régionale Jeunes (via le secrétariat de la Ligue) afin que cette dernière procède à la mise à jour du Classement du Circuit Jeunes Ligue.

4/ CLASSEMENT –

- 4.1 Les résultats des matchs donnent lieu à l'attribution de points permettant d'établir le classement du Circuit Jeunes de la Ligue pour la saison 2011_2012. Les modalités d'attribution des points sont explicitées dans le Règlement du Circuit Jeunes de la Ligue.

Rappel : Le Circuit Jeunes de la Ligue comprend les TRJ et des Tournois labellisés par la CRJ.

	Points attribués	Commentaire
Vainqueur	10	ou 1 ^{er} en poule unique
Finaliste	8	ou 2 ^{ème} en poule unique
½ finaliste	6	ou 3 ^{ème} en poule unique
¼ de finaliste	4	ou 4 ^{ème} en poule unique
⅛ de finaliste	2	ou 5 ^{ème} en poule unique
Chaque match gagné	1	
Participation	1	A chaque étape du circuit Jeune Ligue

- 4.2 Le classement à jour du Circuit Jeunes Ligue doit être affiché avec les tableaux à chaque TRJ.

5/ RÉCOMPENSES –

- 5.1 Sur chaque TRJ, les récompenses des vainqueurs et finalistes de chaque tableau sont à la charge du club accueillant le Trophée.
- 5.2 Le classement final (prenant en compte l'ensemble des compétitions du Circuit Jeunes Ligue) sera annoncé à l'issue de la dernière compétition du Circuit. Seront récompensés, dans chaque catégorie (poussin à cadets), les trois premiers de simple et les quatre premiers (ou deux premières paires) de doubles et de double mixte.

Documents utiles :

- 1°) « Règlement du Circuit Jeunes Ligue PACA saison 2011_2012 » (version du 7 septembre 2011)